

Cité des arts du cirque

États financiers

31 août 2021



Rapport des auditeurs indépendants

Aux administrateurs de
Cité des arts du cirque

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Cité des arts du cirque** [l'«Organisme»], qui comprennent le bilan au 31 août 2021, l'état des produits et des charges, l'état de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 août 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 6 décembre 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115098

Cité des arts du cirque

Bilan

Au 31 août 2021

	2021 \$	2020 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	2 980 824	1 805 965
Débiteurs [note 3]	2 188 629	1 432 437
Inventaires	41 188	48 576
Frais payés d'avance	256 778	185 747
Total de l'actif à court terme	5 467 419	3 472 725
Tranche à long terme des subventions à recevoir [note 3]	260 211	306 406
Immobilisations [note 4]	10 197 818	9 577 279
Total de l'actif	15 925 448	13 356 410
Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer [notes 6 et 11]	1 702 166	1 025 480
Produits perçus d'avance	341 481	256 230
Portion court terme de la dette à long terme [note 7]	353 717	44 419
Apports reportés	1 429 079	1 457 518
Total du passif à court terme	3 826 443	2 783 647
Dette à long terme [note 7]	56 913	306 406
Apports reportés afférents aux immobilisations [note 9]	8 624 784	8 694 055
Total du passif	12 508 140	11 784 108
Actifs nets		
Investis en immobilisations	244 799	386 354
Affectation interne [note 13]	2 439 249	335 948
Non affectés	733 260	850 000
Total des actifs nets	3 417 308	1 572 302
	15 925 448	13 356 410

Voir les notes afférentes aux états financiers

Administrateur



Administrateur



Cité des arts du cirque

État des produits et des charges

Exercice clos le 31 août 2021

	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Exploitation	1 251 815	2 357 966
Subventions	8 407 078	5 994 621
Dons, commandites et partenariats <i>[note 8]</i>	785 425	1 148 460
	10 444 318	9 501 047
Charges d'exploitation		
Administration et bâtiment	3 018 565	2 542 313
Opérations et logistique	660 538	1 180 736
Communications et marketing <i>[note 8]</i>	1 195 219	1 808 490
Programmation <i>[note 8]</i>	5 381 483	3 490 311
	10 255 805	9 021 849
Excédent des produits sur les charges d'exploitation avant la subvention salariale d'urgence du Canada	188 513	479 198
Subvention salariale d'urgence du Canada	1 798 048	621 869
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	1 986 561	1 101 067
Autres charges		
Amortissement des immobilisations	(494 826)	(466 421)
Amortissement des apports reportés	353 271	372 515
	(141 555)	(93 905)
Excédent des produits sur les charges	1 845 006	1 007 161

Voir les notes afférentes aux états financiers

Cité des arts du cirque

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 août 2021

	Investis en immobilisations	Affectation Interne	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$
	<i>[note 13]</i>			
Actifs nets au 31 août 2019	480 260	—	84 881	565 140
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(93 905)	850 000	251 067	1 007 162
Actifs nets au 31 août 2020	386 354	850 000	335 948	1 572 302
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(141 555)	1 589 249	397 312	1 845 006
Actifs nets au 31 août 2021	244 799	2 439 249	733 260	3 417 307

Voir les notes afférentes aux états financiers

Cité des arts du cirque

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	1 845 006	1 007 162
Amortissement des immobilisations	494 826	466 421
Amortissement des apports reportés	(353 271)	(372 515)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	243 858	(1 227 919)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 230 419	(126 851)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 115 365)	(70 819)
Flux de trésorerie liés à activité d'investissement	(1 115 365)	(70 819)
Activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	122 815	—
Remboursement de la dette à long terme	(63 010)	(57 308)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	59 805	(57 308)
Variation nette de la trésorerie	1 174 859	(254 978)
Solde de trésorerie au début de l'exercice	1 805 965	2 060 943
Solde de trésorerie à la fin de l'exercice	2 980 824	1 805 965

Voir les notes afférentes aux états financiers

Cité des arts du cirque

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2021

1) Nature des activités

La Cité des arts du cirque [l'«Organisme»] a été constituée le 2 novembre 1999 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et est conséquemment exemptée des impôts sur les bénéfices. L'Organisme a pour objectifs de créer et de maintenir une cité des arts du cirque. L'Organisme est également inscrit sous une deuxième dénomination sociale, soit «TOHU». Le 25 avril 2019, l'Organisme a obtenu le statut d'organisme de bienfaisance enregistré.

2) Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément à la Partie III du Manuel de *CPA Canada – Comptabilité*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif», qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les entités n'ayant pas d'obligation d'information du public au Canada, et comprend les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Trésorerie

Les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont le solde fluctue d'un montant positif à un découvert, sont présentés à titre de trésorerie.

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de représentation sont comptabilisés lorsque le spectacle a lieu.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Les apports reçus sous forme de biens et de services sont constatés à la fois à titre de revenus et de dépenses à leur juste valeur marchande dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus, lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et que ces biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de l'Organisme, car autrement ils auraient dû être achetés par l'Organisme. Ils sont inclus aux postes dons, commandites et partenariats pour les produits et aux postes communications et marketing ainsi que programmation pour les charges.

Cité des arts du cirque

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2021

Inventaires

L'inventaire est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode de l'épuisement successif [PEPS].

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et taux annuels suivants :

	Méthode	Durée
Bâtiment	Linéaire	45 ans
Aménagement urbain	Linéaire	45 ans
Toile	Dégressive	10 %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressive	10 %
Équipement scénique	Dégressive	10 %
Exposition permanente – cirque	Dégressive	10 %
Exposition permanente – environnement	Dégressive	10 %
Exposition permanente – extérieur	Dégressive	20 %
Équipement et outillage	Dégressive	10 %
Équipement et outillage – MCC	Dégressive	20 %
Matériel informatique	Dégressive	25 %
Logiciel	Dégressive	25 %
Matériel roulant	Dégressive	25 %

Les expositions permanentes – cirque, environnement et extérieur comprennent les équipements d'installation pour les fins de présentations de diverses expositions.

Dépréciation d'actifs à long terme amortissables

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être conservé et utilisé au total des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa sortie. S'il est établi que l'actif a subi une dépréciation, la perte de valeur devant être comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur, laquelle est généralement calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultats au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis selon la même méthode que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2021

Instruments financiers

i) Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Les actifs financiers au coût amorti se composent de la trésorerie et des débiteurs. Les passifs financiers au coût amorti se composent de l'excédent des chèques en circulation sur le solde de trésorerie, des créditeurs et charges à payer [excluant les sommes à remettre à l'état], de la facilité de crédit et de la dette à long terme.

ii) Dépréciation d'actifs financiers

S'il existe des indications d'une possible dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de ces actifs financiers. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- i) la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- ii) le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture du bilan;
- iii) la valeur de réalisation de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, déduction faite de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Les reprises sont permises, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

3) Débiteurs

	2021 \$	2020 \$
Comptes clients	340 026	226 947
Subventions et commandites à recevoir	1 802 407	1 340 529
Sommes à recevoir de l'État	306 407	171 367
	2 448 840	1 738 843
Tranche à long terme des subventions à recevoir	(260 211)	(306 406)
	2 188 629	1 432 437

Les subventions et commandites à recevoir comprennent un montant de 260 211 \$ [306 406 \$ au 31 août 2020] que l'Organisme a obtenu du Ministère de la Culture et des Communications du Québec [«MCCQ»] afin de financer l'acquisition d'équipements scéniques. Les modalités de la subvention prévoient que le MCCQ effectue le remboursement de capital et intérêts sur le prêt à terme non-garanti décrit à la note 7[i].

Cité des arts du cirque

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2021

4) Immobilisations

	2021			2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Bâtiment	12 370 042	5 286 640	7 083 402	12 226 298	5 016 966	7 209 332
Aménagement urbain	2 212 885	855 096	1 357 789	2 135 435	804 364	1 331 071
Toile	337 411	20 313	317 098	19 811	2 723	17 088
Équipement et mobilier de bureau	938 981	605 621	333 360	868 034	572 523	295 511
Équipement scénique	2 239 500	1 687 725	551 775	2 191 075	1 629 106	561 968
Exposition permanente						
Cirque	205 123	177 305	27 818	205 123	174 214	30 909
Environnement	122 846	115 360	7 486	122 846	114 528	8 318
Extérieur	20 142	16 129	4 013	20 142	15 125	5 016
Équipement et outillage	266 130	120 113	146 017	196 438	107 761	88 677
Équipement et outillage - MCC	137 528	119 276	18 252	137 528	114 713	22 815
Matériel informatique	196 172	45 409	150 763	29 504	22 932	6 571
Logiciel	121 497	48 400	73 097	37 958	37 958	—
Matériel roulant	137 302	10 354	126 948	—	—	—
	19 305 558	9 107 740	10 197 818	18 190 192	8 612 912	9 577 279

En vertu d'une entente intervenue entre l'Organisme et la Ville de Montréal le 5 septembre 2001 pour la réalisation du Projet de la Cité des arts du cirque et de l'aménagement urbain sur le domaine public de la Ville, le bâtiment et l'aménagement urbain ont été développés par l'Organisme et sont administrés par ce dernier pour une période de 25 ans se terminant le 31 mars 2028. Le 19 novembre 2015, L'Organisme a reconduit son bail pour une période additionnelle de 5 ans, reportant l'échéance au 31 mars, 2033. L'Organisme détient également une option de renouvellement d'une durée de 15 ans, sous réserve d'un investissement additionnel de 10 000 000 \$, investissement que l'Organisme a effectué depuis. L'Organisme a également un bail de location du terrain par emphytéose se terminant également le 31 mars 2033 avec option de renouvellement de 15 ans. Au terme de ces ententes, le terrain, la bâtisse et les aménagements urbains seront remis à la Ville sans compensation.

Cité des arts du cirque

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2021

5) Facilité de crédit

L'Organisme a une facilité de crédit avec une banque canadienne d'un montant maximum de 1 500 000 \$ [1 500 000 \$ en 2020], au taux préférentiel de la banque majoré de 0,50 %. L'emprunt est garanti par une hypothèque mobilière d'un montant de 1 500 000 \$, une hypothèque additionnelle de 300 000 \$ affectant l'universalité des débiteurs présents et futurs de l'Organisme ainsi que par une hypothèque immobilière de 1 500 000 \$ et une hypothèque additionnelle de 300 000 \$ affectant le bâtiment et tous ses biens meubles, présents et futurs, les loyers présents et futurs, les produits d'indemnités d'assurances couvrant les loyers et tous les droits que l'Organisme détient auprès de l'entente intervenue entre l'Organisme et la Ville de Montréal [note 4]. Au 31 août 2021 et 2020, cette facilité n'était pas utilisée.

6) Créancier et charges à payer

	2021 \$	2020 \$
Fournisseurs et charges à payer	1 692 503	1 024 059
Sommes à remettre à l'État	9 663	1 421
	1 702 166	1 025 480

7) Dette à long terme

	2021 \$	2020 \$
Prêt à terme d'un montant maximal de 474 094 \$, portant intérêts au taux de 3,96 %, remboursable en 8 versements semestriels d'intérêts et de capital de 28 938 \$, renouvelable le 2 juillet 2022. ⁱ⁾	306 406	350 825
Autre prêt pour matériel roulant	104 224	—
Total de la dette à long terme	410 630	350 825
Tranche à court terme de la dette à long terme	353 717	44 419
Tranche à long terme de la dette à long terme	56 913	306 406

ⁱ⁾ Ce prêt est relié à un programme d'aide financière aux immobilisations décrit à la note 4. Le montant total en capital et intérêts sera payable directement par la subvention du MCCQ. Le prêt est garanti par une hypothèque mobilière de premier rang d'un montant de 434 605 \$ grevant l'universalité des biens meubles et actifs mobiliers de l'Organisme, corporels et incorporels, présents et future, ainsi que sur la subvention du MCCQ.

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2021

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices et suivants, à la fin desquels les dettes sera entièrement remboursée, se présentent comme suit :

	\$
2022	353 717
2023	37 557
2024	8 295
2025	8 295
2026	2 766
	<u>410 630</u>

8) Échanges et dons reçus sous forme de biens et de services

L'Organisme a fait des échanges sous forme de biens et de services dans le cadre du festival MCC et dans le cadre de la programmation de la Tohu. Au 31 août 2021, les échanges sous forme de biens et de services dans le cadre du festival MCC et dans le cadre de la programmation de la TOHU avec des partenaires médias totalisent 29 600 \$ et 16 070 \$ respectivement [74 415 \$ pour le festival MCC et 297 299 \$ pour la programmation de la Tohu pour l'exercice clos le 31 août 2020]. Ils sont inclus aux postes dons, commandites et partenariats pour les produits et aux postes communications et marketing ainsi que programmation pour les charges.

9) Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition du bâtiment, de l'aménagement urbain, de l'équipement scénique ainsi que de l'équipement et du mobilier de bureau. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	2021 \$	2020 \$
Solde au début de l'exercice	8 694 055	9 066 570
Amortissement de l'exercice	(353 271)	(372 515)
Montant reçu/à recevoir	284 000	—
Solde à la fin de l'exercice	8 624 784	8 694 055

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2021

10) Gestion du capital

L'Organisme n'est soumis à aucune exigence, en vertu de régies extérieures concernant son capital, lequel est constitué de la somme des actifs nets investis en immobilisations, des actifs nets affectés au remplacement d'immobilisations et des actifs nets non affectés. En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Organisme sont les suivants :

- Préserver sa capacité de maintenir une cité des arts du cirque à Montréal tout en participant activement à la réhabilitation du Complexe environnemental de Saint-Michel et du quartier;
- Être en mesure d'affronter des événements financiers imprévus défavorables;
- Conserver ses immobilisations dans un état acceptable;
- Maintenir la stabilité de sa structure financière.

L'Organisme maintient des emprunts à court terme auprès d'une institution financière canadienne ainsi que des prêts à terme pour s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour atteindre ses objectifs.

L'Organisme gère sa structure de capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière à ce que celle-ci soit maintenue à un niveau satisfaisant.

11) Engagements

L'Organisme a divers contrats de location-exploitation à l'égard de certains équipements de bureau. Les paiements annuels minimaux en vertu de ces contrats sont comme suit :

	\$
2022	47 236
2023	35 634
2024	34 202

12) Instruments financiers

Risques financiers

L'Organisme est exposé à divers risques financiers découlant d'opérations relatives aux instruments financiers. L'information ci-dessous est utile pour évaluer l'étendue des risques auxquels l'Organisme est exposé.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Organisme subisse une perte financière en raison de l'incapacité d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations. L'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit correspond à la valeur comptable des débiteurs. L'Organisme examine l'historique de crédit de tous ses nouveaux débiteurs et demeure attentif à l'évolution de leur condition financière. Une provision pour créances irrécouvrables est constatée lorsque le recouvrement des prêts et créances devient incertain.

Cité des arts du cirque

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2021

Au 31 août 2021, une subvention gouvernementale représentait 37 % des subventions et commandites à recevoir [trois subventions gouvernementales représentaient 59 % des subventions et commandites à recevoir au 31 août 2020]. De plus, deux clients représentaient 24 % des comptes clients au 31 août 2021 [un client représentait 36 % des comptes clients au 31 août 2020].

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé à ce risque relativement à ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Son prêt à terme expose l'Organisme à un risque de juste valeur, tandis que la facilité de crédit et un prêt à terme l'exposent à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque en raison de l'excédent des chèques en circulation sur le solde de trésorerie, des créditeurs et charges à payer à l'exception des sommes à remettre à l'État, la facilité de crédit, la dette à long terme et en vertu de contrats de location-exploitation.

13) Actifs nets grevé d'affectations interne

Tous les actifs nets grevés sont grevés d'affectations internes et ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation expresse du conseil d'administration. Le 31 août 2021, le conseil d'administration a approuvé le transfert de 1 589 249 \$ [2020 – 850 000 \$] d'excédent des produits sur les charges des actifs nets non affectés aux actifs nets grevés d'affectations internes.

Les actifs nets grevés d'affectations internes ont été affectés comme suit :

	Bâtiment	Amélioration technologique	Programmation	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 aout 2019	—	—	—	—
Affectation interne	175 000	125 000	550 000	850 000
Solde au 31 aout 2020	175 000	125 000	550 000	850 000
Affectation interne	794 625	—	794 624	1 589 249
Solde au 31 aout 2021	969 625	125 000	1 344 624	2 439 249

Renseignements complémentaires

[non audité]

Exercice clos le 31 août 2021

	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Exploitation		
Billetterie	302 488	920 968
Entente de services – Ville de Montréal	393 788	299 102
Locations corporatives	296 792	671 487
Services auxiliaires	122 670	269 018
Frais de service – billetterie	56 043	129 681
Tournée des quartiers	34 500	7 000
Entraînement libre	1 639	14 543
Visites guidées	—	1 710
Intérêts	14 882	10 038
Divers	29 012	34 419
	1 251 815	2 357 966
Subventions		
Gouvernement du Québec		
Conseil des arts et des lettres du Québec	4 197 000	2 942 934
Ministère de la Culture et des Communications	5 871	25 000
Ministère du Tourisme	442 500	290 000
Secrétariat à la métropole	528 500	500 000
Ministère des Relations internationales	10 250	21 904
Programmes d'emploi	10 725	21 979
Gouvernement du Québec – autres	42 180	
Gouvernement du Canada		
Conseil des arts du Canada	540 300	609 257
Patrimoine canadien	454 321	360 408
Gouvernement du Canada – autres	23 539	1 275
Ville de Montréal		
Conseil des arts de Montréal	78 658	77 342
Soutien à la mission	1 378 233	504 523
Bureau des festivals	690 000	630 000
Ville de Montréal - autres	5 000	10 000
	8 407 078	5 994 621
Dons, commandites et partenariats		
Partenaires médias [note 8]	495 084	829 151
Commandites	175 064	99 375
Dons et activité bénéfice	115 277	219 934
	785 425	1 148 460
	10 444 318	9 501 047

Voir les notes afférentes aux états financiers

Renseignements complémentaires

[non audité]

Exercice clos le 31 août 2021

	2021	2020
	\$	\$
États des produits et des charges du Festival		
Montréal complètement cirque		
Produits		
Exploitation	282 329	190 200
Subventions	1 797 353	1 430 000
Dons, commandites et partenaires <i>[note 8]</i>	291 356	419 415
Contribution financière de la Tohu	192 862	27 493
	2 563 900	2 067 108
Charges d'exploitation <i>[note 8]</i>		
Administration et bâtiment	663 510	962 601
Opérations et logistique	1 213 064	258 138
Communications et marketing	361 444	134 951
Programmation	321 318	688 670
Amortissement des immobilisations	4 563	5 704
	2 563 900	2 050 064
Excédent des produits sur les charges	—	17 044

Voir les notes afférentes aux états financiers